

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 11 mars 2026, (légalement convoquée le 26 février 2026) ; l'an deux mille vingt-six, le seize mars à douze heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Délibérations examinées et approuvées par le Comité syndical
du SMICTOM le 16/03/2026**

Délibération n°2026-012

Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026

Délibération n°2026-013

Approbation des cotisations 2026 par habitant pour le traitement des déchets du SMITOM-LOMBRIC

Délibération n°2026-014

Modification de la délibération n°2022-21-03-02 portant tarification des composteurs individuels mis en vente par le SMICTOM

Délibération n°2026-015

Instauration de la participation de la collectivité à la Prévoyance Sociale Complémentaire « Santé » des agents dans le cadre de la labellisation au 1er janvier 2026

Délibération n°2026-016

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Délibération n°2026-017

Reprise et affectation du résultat 2025

Délibération n°2026-018

Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement 2026

Délibération n°2026-019

Approbation du Budget Primitif 2026

Délibération n°2026-020

Amortissement 2026

Délibération n°2026-021

Participations mensuelles et annuelles 2026 des adhérents